## AR Prefecture

017-200080091-20230605-DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Recu le 09/06/2023

de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

## Séance du 5 juin 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	25 mai 2023	25 mai 2023
23	17	17 + 2		

Délibération 2023\_06\_06 : Demandes de subventions d'associations non-communales L'an deux mille vingt-trois, le lundi 5 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Jean-Luc PROQUIN, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Martine LLEU, LAROCHE Claude, Marc-Antoine LAMBERT, Jean-François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

Membres absents non représentés : Walter GARCIA, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE.

Membres absents représentés : Christophe PARION (donne pouvoir à Claude RAVON), Sandrine GUIBERT (donne pouvoir à Jean-Pierre PARONNEAU)

Secrétaire de séance : Claude RAVON

L'association suivante a demandé une subvention de 500€ auprès de la Commune :

Association « la Croix-Rouge française »

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas verser de subvention à l'association : « la Croix-Rouge française »
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE Sous le N° 017 - 200080091-- 20230605 -2023\_0 6\_06 \_ \_ \_ \_ \_ \_

> Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 0 9 / 06 / 2023

Rendu exécutoire le 69/06/2023

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus. Pour extrait conforme. SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 5 juin 2023.

Le Maire

Denis DUBOURGNOUX